

**L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT**  
**Le neuf février à vingt heures**

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des actes, sous la présidence de Monsieur Stéphane GARCIA, Maire.

**Présents :** BESTAZZONI Rodolphe, BRUN Stéphane, PORTIER Jacqueline - Adjointes  
BELLEUT Jean-Jacques, CHEVALIER Alexandra, NEMOZ Michel, PABIOT Virginie,  
POIRAUD Séverine, ROULET Delphine, ROUSSEAU Sandrine, THEURIER Norbert

**Excusés :** GAUGRY Stéphane - Pouvoir M. BELLEUT  
LOISEAU Rémi

**Secrétaire de séance : Mme Jacqueline PORTIER**

- Monsieur le Maire revient sur le compte-rendu de la dernière réunion de conseil du 20 décembre 2017 à 20h.  
Aucune personne ne manifestant d'objection, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

**DELIBERATION 1/2018 : Engagement, liquidation et mandatement des dépenses sur le budget communal**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits non consommés du budget de l'exercice peuvent faire l'objet d'engagement et de mandatement de dépenses avant le vote du prochain budget.

De plus, Monsieur le Maire explique qu'il peut engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent (dépenses totales, déduction faite de celles imputées au chapitre 16), sous réserve d'y avoir été préalablement autorisé par le Conseil Municipal ;

Le Conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- Autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses, dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice 2017 (dépenses totales, déduction faite de celles imputées au chapitre 16), soit :

**61 800€ / 4 = 15 450€ au compte 21**

**VOTE A L'UNANIMITE**

**DELIBERATION 2/2018: Organisation de la semaine scolaire pour la rentrée 2018**

Vu le projet de décret du Ministre de l'Education Nationale permettant au Directeur Académique des services de l'Education Nationale, sur proposition conjointe d'une commune et d'un conseil d'école, d'autoriser les adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur 8 demi-journées réparties sur 4 jours.

Vu les avis du Conseil Supérieur de l'Education et du Conseil National d'évaluation des normes qui exprime des motivations reposant pour la plupart sur des critères financiers, l'impact bénéfique des réformes scolaires successives sur le rythme chrono biologique et le résultat des élèves n'étant pas à ce jour prouvé.

Vu l'avis du conseil d'école du 25 janvier 2018 se prononçant à l'unanimité pour la répartition des 8 demi-journées d'enseignement sur 4 jours,

Vu l'avis favorable de Madame la Directrice de l'école de Saint Just sur la mise en place de la semaine des 4 jours,

Considérant que les élèves justinois représentent 60% des effectifs du Regroupement Pédagogique Intercommunal Saint-Just/Soye en Septaine.

Vu la consultation des parents du RPI se prononçant à 75% pour la répartition des heures d'enseignement sur 4 jours

Considérant que l'impact sur les emplois mis en place pour l'application du décret du 24 janvier 2013 sera sans conséquence sur les personnels employés s'agissant de fonctionnaires titulaires travaillant sur le site de Soye en Septaine antérieurement à cette réforme.  
Considérant que la répartition du temps scolaire sur 4 jours n'aura aucun effet sur les horaires du transport scolaire actuel.

Considérant que la répartition actuelle des heures d'enseignement représente un coût d'environ 10 000€ par an, aides et fonds de soutien déduits.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire par 12 voix POUR et 1 ABSTENTION à solliciter une dérogation auprès de Monsieur le Directeur Académique des services de l'Education Nationale du Cher à l'organisation de la semaine scolaire dans l'école élémentaire publique de Saint Just.

### **DELIBERATION 3/2018 : Transport scolaire – Convention de financement du service de cantine avec la Région Centre Val de Loire**

Monsieur le Maire donne lecture de la convention avec la Région ayant pour objet d'établir les relations entre le Regroupement Pédagogique Intercommunal de Saint Just/Soye en Septaine et la Région Centre Val de Loire concernant les modalités organisationnelle, administrative et financière pour l'organisation des services de desserte de cantine.

Le financement de la desserte de la cantine est pris en charge à 50% par la Région Centre et 50% par la commune et la communauté de communes concernées par le RPI, au prorata du nombre d'élèves.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte cette convention avec la Région et autorise Monsieur le Maire à la signer.

**VOTE A L'UNANIMITE**

## **DELIBERATION 4/2018 : Retrait de la délibération 36/2017**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la Préfecture du 8 décembre 2017 concernant la délibération n°36/2017.

Les services préfectoraux estiment que cette délibération n'est pas conforme à la réglementation, Monsieur le Maire demande qu'elle soit retirée.

Après délibération, les membres du conseil municipal acceptent le retrait de cette délibération.

**VOTE A L'UNANIMITE**

## **DELIBERATION 5/2018: Modification du parcellaire cadastral**

Suite à la demande du Groupement Agricole Foncier de la Salle, indiquant que le tracé du chemin communal emprunte des parcelles de terrain lui appartenant.

Après vérification par un géomètre, il apparaît effectivement que le tracé du chemin rural n'est pas conforme à la numérotation cadastrale.

Il y a donc lieu de modifier le tracé du chemin communal qui traverse les parcelles B 156, B 157, B 441 afin de redéfinir les limites du domaine public.

Monsieur le Maire demande aux Conseillers de se prononcer sur les modifications parcellaires notifiées dans le document d'arpentage établi par M. Dominique GRAS, Géomètre-expert à Bourges.

**VOTE A L'UNANIMITE**

## **DELIBERATION 6/2018 : Renouvellement de l'adhésion à PEFC**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de renouveler l'adhésion à PEFC (Gestion forestière durable).

L'Adhésion est de 27.15€ pour 5 années.

**VOTE A L'UNANIMITE**

## **DELIBERATION 7/2018 : Création de la commission "Cantine"**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le projet de la cantine scolaire devrait prendre jour à la rentrée 2018 et qu'il est nécessaire pour en étudier les différentes étapes de créer une commission « Cantine ».

Il est demandé aux Conseillers de bien vouloir se positionner sur cette commission, les candidatures sont les suivantes :

- Mme Jacqueline PORTIER
- Mme Séverine POIRAUD
- Mme Virginie PABIOT
- M. Stéphane BRUN
- M. Michel NEMOZ

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide la candidature de chaque conseiller. La commission est entérinée.

**VOTE A L'UNANIMITE**

## **Informations et questions diverses**

Madame Delphine DUCROT signale que le soir aux alentours de 23h un homme se promène dans le lotissement avec un berger allemand muni d'une lampe

Monsieur le Maire informe le conseil du courrier de Monsieur MARECHAL , maire de Levet mécontent du projet de la bretelle d'autoroute qui doit sortir au nord du département Au détriment du sud.

Monsieur le Maire signale que l'employée à l'Agence Postale Communale donne entière satisfaction et que nous avons un très bon retour des usagers.

Monsieur le Maire remercie les Conseillers pour leur participation à la cérémonie des vœux et rappelle que c'est un moment privilégié de rencontre avec la population. La soirée a été une belle réussite.

Monsieur le Maire signale que l'employé communal a travaillé de nuit pour saler les rues pendant la période de neige et ainsi faciliter la circulation dans le village au petit matin.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la mairie de Plaimpied fait part des difficultés d'application du décret n°2017-1279 du 9 août 2017 portant simplification de la police des manifestations sportives. Ce décret sensé simplifier l'organisation des randonnées pédestres, risque bien de les faire disparaître.

Madame PORTIER rappelle la réunion « 2050 commence aujourd'hui » organisée par Bourges Plus le 20 février à partir 18h30 à la salle municipale.

**Compte rendu affiché le 13 février et rendu exécutoire.**

**Le Secrétaire,**

**Le Maire,**